

On se souvient que la mesure était connue sous le nom de bill C-195 à l'époque.

... soit le projet de loi modifiant le Code criminel et qui fut déposé aux Communes par le ministre de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, la semaine dernière.

M. Gabias juge «inacceptables» les amendements proposés dans le bill au sujet de l'avortement et de l'homosexualité. Il souhaite conséquemment que les citoyens canadiens et les corps publics fassent des pressions pour obliger le fédéral à retirer ces articles du projet de loi.

«Chaque fois qu'un peuple a légalisé l'homosexualité, il en est résulté une décadence pure et simple», a-t-il commenté. En se prononçant ainsi, le député de Trois-Rivières insiste sur le fait qu'il parle comme un citoyen du Québec et comme un père de famille. Il se place donc dans un contexte logique et n'oublie pas pour autant qu'il est un homme public, un homme politique, membre d'un gouvernement provincial. Mais ce dont il semble tenir compte en particulier et c'est très important, c'est qu'un législateur doit logiquement agir en toutes choses comme un bon père de famille.

Considérée au seul point de vue de la rédaction du texte, la question de l'homosexualité, soit l'article 7... est inacceptable. Actuellement, la loi prévoit un emprisonnement de 14 ans pour quiconque commet la sodomie ou la bestialité et un emprisonnement de cinq ans pour quiconque commet un acte de grossière indécence avec une autre personne. Comment deux personnes consentantes de plus de 21 ans pourraient-elles se livrer à ces actes et ne pas être tenues... criminelles, alors que d'autres personnes ayant aussi plus de 21 ans et étant également consentantes pourraient subir toutes les rigueurs de la loi pour s'être livrées à des actes semblables, si plus de deux personnes y ont pris part? Les crimes ne sont-ils plus des crimes s'ils sont commis par une ou deux personnes seulement? Dira-t-on que les homosexuels sont des malades qu'il faut soigner plutôt que de punir? A ce compte, ne sont-ils pas également malades ceux qui pratiquent ce vice... en groupe?

Et c'est signé par M. Roger Bruneau, qui termine en disant:

En somme, nous aimons mieux la logique de M. Yves Gabias et nous pensons comme lui que les citoyens canadiens et les corps publics devraient faire auprès du fédéral des pressions suffisamment fortes pour l'obliger à retirer les articles 7... du projet de loi, articles qui traitent de l'homosexualité...

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, accordons une permission aux adultes de 21 ans et nous assisterons demain à des démonstrations organisées par des jeunes gens de 17 et 18 ans. Cela est arrivé en Hollande récemment.

Les homosexuels hollandais manifestent...

...cela a été publié dans un journal québécois, récemment.

Quelque cent homosexuels et lesbiennes ont bruyamment manifesté, hier, devant le parlement..., en Hollande, en signe de protestation contre une loi du pays rendant passible de quatre ans de prison les relations entre adultes du même sexe.

Selon les démonstrateurs, cette loi est inhumaine et discriminatoire et surtout illogique puisqu'elle permet les relations homosexuelles entre adultes d'une part et entre mineurs d'au moins 16 ans d'autre part... mais elle les interdit entre ces deux groupes. Sont aussi admises des relations sexuelles entre un adulte et une adolescente consentante d'au moins seize ans. Ce qui implique, disent les homosexuels, qu'un homme de 70 ans peut librement se laisser à ses passions sur une adolescente... consentante... avec la bénédiction du gouvernement.

On peut lire aussi ce qui suit, et je cite:

... Les tenants du troisième sexe distribuèrent aux membres du parlement des petits cœurs en sucre portant des slogans tels que: «amour», «bons baisers», etc.

Monsieur l'Orateur, si on qualifie les homosexuels de malades, j'estime que ces malades savaient très bien faire les choses.

Nous posons la question: Comment se fait-il que le Parlement de Grande-Bretagne ait adopté un projet de loi semblable? Comment se fait-il que le gouvernement canadien se prépare à en faire autant? *Le Service d'Intelligence Canadien* nous en fournit l'explication dans une section supplémentaire du bulletin n° 27 publié en avril 1968, et je cite:

La justice canadienne refait ses bases.

L'humanisme scientifique de substitue à l'Évangile comme fondement de la loi canadienne.

Première lecture vient d'être faite aux Communes d'un bill «omnibus» comprenant diverses mesures destinées à «moderniser» le Code criminel du Canada. Ce bill, déposé par le Ministre de la Justice Trudeau, contient, entre autres, deux mesures, dont la première faciliterait l'avortement en multipliant le nombre des motifs... et la seconde rendrait légale l'homosexualité pratiquée entre adultes. Et par ailleurs, non du côté des projets, mais au bilan des réalisations, ... figuraient d'autres projets.

Dans le même article, on parle de:

Peter Newman, correspondant du *Toronto Star* à Ottawa, ... dans son article du 25 avril 1967, faisait au sujet de M. Trudeau ce commentaire:

«Il (M. Trudeau) se préoccupe aussi de certains aspects d'une application créative de la loi. Le Ministère de la Justice, dit-il, devrait être considéré de plus en plus comme un organisme destiné à planifier la société de demain et non pas seulement comme un aviseur légal du gouvernement...»

Notons cette idée d'une loi «créative» et d'un Ministère de la Justice de plus en plus orienté vers la planification de la société de demain. Nous décelons ici l'idée qu'un Ministère de la Justice n'existe pas avant tout pour faire observer la loi et maintenir l'ordre, mais pour utiliser la loi de façon à changer et refaire l'ordre social. Ainsi, la loi devient, de charpente de l'ordre qu'elle était, un instrument de révolution.

Nous décelons ici encore l'idée d'un nouveau fondement de la loi, lequel consiste en théories sociologiques changeantes et en une morale dont le critère est la faveur de l'opinion sociale. Ce concept détruit la base même de la civilisation occidentale—cette base, d'origine biblique, étant la